



FICHE TERRITOIRE

Sud Mayenne

CONTEXTE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire de la démarche correspond au périmètre du Groupe d'Action Local (GAL) du Sud Mayenne, composé de trois communautés de communes. Ce territoire rural est impacté par de forts enjeux écologiques : pollutions diffuses de l'eau, biodiversité, changement climatique, qualité du paysage. Les épisodes d'inondations et de coulées de boue se multiplient, le bocage se dégrade et les incidents de pollution de l'eau potable sur la zone de Château-Gontier augmentent. L'activité agricole, qui représente plus de 80 % de la surface du territoire, peut répondre à ces enjeux.

ACTEURS MOBILISÉS

En 2019, un agriculteur du réseau Trame en agriculture de conservation des sols a initié l'expérimentation des PSE en Sud Mayenne. Il a mobilisé des éleveurs porcins de son groupe de progrès du syndicat de bassin de l'Oudon. Ils ont été rejoints par des éleveurs laitiers en système herbager du réseau CIVAM AD 53.

Le GAL Sud Mayenne, porteur du Projet Alimentation Territoriale (PAT), le Lycée Professionnel Agricole (LPA) du Haut Anjou et le syndicat du bassin de l'Oudon, porteur d'un Contrat Territorial, ont été impliqués dès l'émergence du dispositif par l'agriculteur à l'initiative du projet. Les autres principaux acteurs se sont mobilisés avec la mise en place du comité d'expertise locale : l'association Sud Mayenne en Transition, l'association Mayenne Nature Environnement, la Fédération régionale des chasseurs et la société coopérative d'intérêts collectifs (SCIC) Mayenne Bois Energie.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE PSE

A travers leur démarche, les agriculteurs et les acteurs du territoire impliqués se sont accordés durant l'expérimentation sur les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer l'écosystème et le tissu rural.
- Inciter d'autres agriculteurs du territoire à changer durablement leurs pratiques.
- Fournir une reconnaissance et une rémunération directe (hors filière) aux agriculteurs pour les services environnementaux fournis à la société.
- Mobiliser les habitants, collectivités, associations, entreprises sur les enjeux du territoire, les objectifs et les acteurs impliqués.

ORGANISATION DE LA COOPÉRATION MULTI-ACTEURS

Les deux premières rencontres organisées en 2019 sur le territoire ont permis de définir l'engagement de chacun et de formaliser le comité de gouvernance du projet composé initialement de :

- Une dizaine d'agriculteurs volontaires
- Des représentants du syndicat de bassin de l'Oudon
- Un représentant du LPA du Haut Anjou
- Un représentant du GAL Sud Mayenne.

En cours de projet d'autres acteurs ont intégré ce comité (Fédération régionale des Chasseurs, Sud Mayenne en Transition...).

Au bout de quelques mois, les agriculteurs ont exprimé le besoin d'avoir des temps d'échanges entre « pairs » pour réussir à consolider leur dynamique et leur engagement dans le projet.

Dès fin 2019, l'organisation de la coopération multi-acteurs s'est poursuivie autour de trois types de rencontres (parfois à distance en lien avec la crise sanitaire).



Territoire Sud Mayenne : comité d'expertise locale

Les ateliers agriculteurs

Ces ateliers ont réuni les agriculteurs avec l'équipe d'animation LabPSE. Ils ont permis de créer une vraie dynamique de groupe et un cadre favorable de travail. Mais cela n'a pas suffi à empêcher le retrait d'autres agriculteurs en 2021. Cinq agriculteurs restent mobilisés en 2022.

Le comité d'expertise locale

Le premier comité d'expertise locale s'est réuni en janvier 2021. Au fil du projet, il a rassemblé les agriculteurs, des techniciens locaux (FR chasseurs, BV Oudon, Mayenne Nature Environnement, SCIC Mayenne Bois Energie...), des représentants du comité citoyen Sud Mayenne en Transition et l'animatrice du PAT du GAL Sud Mayenne. Il a en particulier travaillé à la co-construction de l'offre de services environnementaux et à l'émergence de la structure gestionnaire du dispositif.

Le comité de gouvernance locale

Le comité de gouvernance locale réunit les mêmes acteurs que le comité d'expertise locale aux côtés des élus des collectivités et des associations. Celui d'octobre 2020 a même mobilisé deux entreprises locales. Il a servi d'instance de pilotage du projet et permis à chacun de se positionner sur les propositions du comité d'expertise locale.

Pour permettre à la collectivité GAL Sud Mayenne de définir et de formaliser à terme la forme de son engagement dans la mise en œuvre du dispositif, les agriculteurs ont été invités en 2021 et 2022 à partager les avancées de la démarche PSE lors de deux comités de pilotage, réunissant les élus des 3 communautés de communes.

OFFRE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Un "bouquet" de services sur l'ensemble de l'écosystème agricole

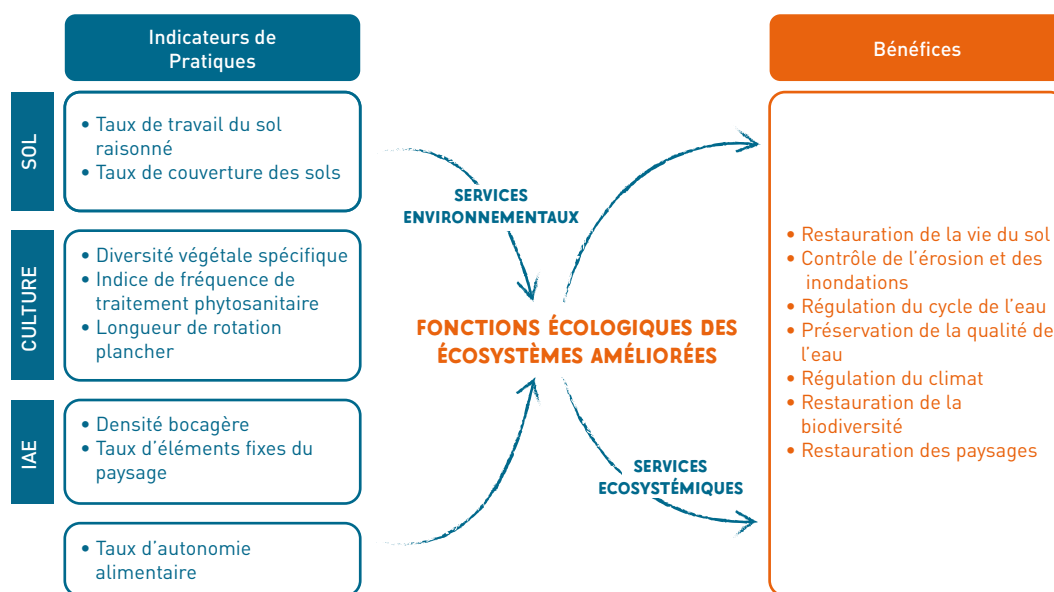
A la fin du projet LabPSE (juin 2022), l'offre constituée est sous forme d'un bouquet de services environnementaux issus de trois domaines de pratiques : sols, cultures, éléments fixes du paysage pour :

- éviter de favoriser un seul service écosystémique au détriment d'autres,
- privilégier une approche système des exploitations pour adopter des changements de pratiques durables dans le temps.

L'engagement de l'ensemble de l'exploitation dans la démarche PSE est exigé pour garantir qu'aucune pratique dégradante ne sera mise en place sur certaines parcelles.

L'évaluation du niveau de services environnementaux

Elle est faite via un cahier des charges comprenant 8 indicateurs de pratiques normés de 0 à 1 (voir figure ci-dessous). La valeur moyenne des huit indicateurs fournit l'indice de performance écologique (IPE) de l'exploitation, la valeur 1 correspondant au niveau de services fournis le plus élevé.



Offre du territoire Sud Mayenne

Une fourniture minimum de services dès l'entrée dans le dispositif

Pour être éligible au PSE, un agriculteur doit :

- engager l'ensemble de sa SAU sur toute la durée du contrat.
- satisfaire aux seuils d'entrée d'au moins six indicateurs du bouquet. Dès son engagement dans le dispositif, l'exploitation garantit ainsi la fourniture d'un niveau de services minimum pour le territoire, elle est incitée à progresser pour augmenter son niveau de rémunération.
- atteindre les seuils d'entrée des indicateurs non satisfaits avant la fin du contrat.

Rémunération

Encore en cours de définition en juin 2022, il est envisagé une rémunération annuelle basée sur le score IPE de l'exploitation, avec la possibilité d'une majoration en fonction du nombre ha/UTH présents (dont salariés).

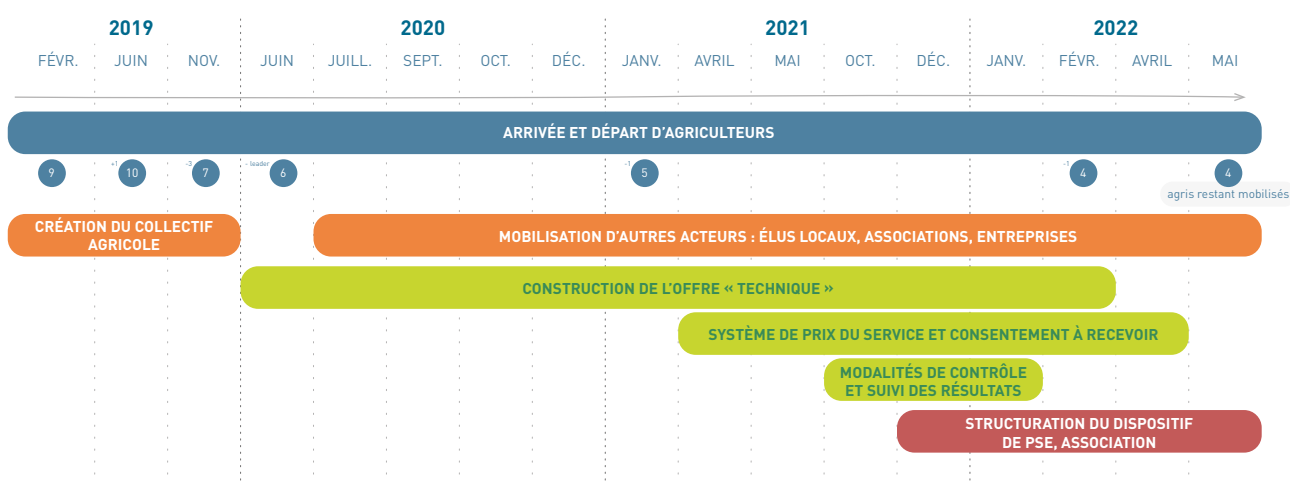
ORGANISATION ENVISAGÉE DU DISPOSITIF PSE

La création d'une structure gestionnaire permettrait d'organiser et de pérenniser le dispositif PSE. La gouvernance de cette structure rassemblerait différents acteurs du territoire autour du collectif d'agriculteurs. Un contrat de droit privé serait conclu entre l'agriculteur et la structure gestionnaire, en charge notamment de la mobilisation des financements auprès d'acheteurs.

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

- Organiser le dispositif : création d'une structure intermédiaire en coopération avec les acteurs locaux impliqués (portage et gestion du PSE, communication et sensibilisation). Elle pourrait prendre la forme d'une association Loi 1901 d'intérêt général.
- Trouver les moyens d'animation (humains et financiers) pour poursuivre l'expérimentation.
- Mobiliser d'autres acteurs du territoire (collectivités et société civile).
- Rechercher des acheteurs privés (entreprises, citoyens) pour financer le dispositif et permettre la mise en place des premiers contrats de prestation de services environnementaux.

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PSE SUR LE TERRITOIRE DU SUD MAYENNE



- Contexte ● Mobilisation des acteurs
- Construction de l'offre ● Organisation et pérennisation du dispositif

Cette fiche a été réalisée à partir de travaux menés dans le projet LabPSE